



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2467

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Christian Paul, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Christian Paul. Monsieur le Premier ministre, toutes les réponses du Gouvernement cet après-midi le confirment, la justice sociale n'inspire pas votre réforme. Ce n'est pas une politique du courage, c'est une politique de classe.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est faux !

M. Christian Paul. Une nouvelle fois, tournant le dos aux principes établis depuis 1945, la réforme devient avec vous une contre-réforme. Elle abandonne la perspective d'un vrai progrès et refuse les modes de financement équitables que nous proposons.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est faux !

M. Christian Paul. Cette loi est injuste parce qu'elle va prolonger la précarité des seniors, très nombreux à être condamnés au chômage dans la France en crise, que vous allez priver de retraites. Après soixante ans, seuls 17 % des Français ont un emploi. Vous acculez des millions d'autres aux minima sociaux et à la détresse quotidienne.

Cette loi est injuste parce qu'elle va mécaniquement faire baisser le niveau des pensions. L'effet conjoint de l'allongement de la durée de cotisation et du recul de l'âge légal entraînera aussi la précarité des revenus des retraités eux-mêmes.

Cette loi est injuste parce qu'elle passe sous silence le scandale des retraites les plus faibles : 4 millions de personnes touchent aujourd'hui moins de 900 euros par mois.

Cette loi est injuste, enfin, parce qu'elle ignore aussi l'attente douloureuse qu'expriment les retraités agricoles, mais également leurs conjoints et les aides familiaux, privés de retraites complémentaires, que vous avez baladés de promesses en promesses depuis 2002.

Cette réforme injuste a été voulue par votre majorité, mais d'abord par celui qui restera dans l'histoire comme le président des riches. Vous comprendrez que nous la combattons sans relâche.

Ma question est directe : entendez-vous aujourd'hui ces millions de Français, cette immense majorité, qui ne supportent plus ni les cadeaux faits à quelques-uns, ni l'injustice faite au plus grand nombre ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Pourquoi tant de caricatures, monsieur le député ? À quoi cela sert-il ?

Cette loi est juste parce qu'elle permet à celles et ceux qui ont commencé tôt à travailler de continuer à partir tôt et de prendre leur retraite avant 60 ans.

Cette loi est juste parce qu'elle intègre des facteurs de pénibilité qui n'avaient jamais été intégrés.

Cette loi est juste parce qu'elle protège le système par répartition. S'il n'y a pas de réforme des retraites, il n'y aura plus de système par répartition. Ceux qui auront les moyens d'avoir des économies pourront toujours financer leur retraite mais ceux qui sont dans la précarité et dépendent de la solidarité nationale n'en auront plus parce qu'on ne peut pas payer les retraites avec du déficit.

Cette loi est également juste parce qu'elle prend en compte les situations des uns et des autres,...

M. Patrick Roy. Elle est injuste !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...les étudiants qui n'ont pas commencé à travailler, ceux qui sont en situation précaire, ceux qui sont dans des systèmes de solidarité, pour lesquels l'ensemble de la communauté nationale va continuer à cotiser.

Nous avons plusieurs jours devant nous pour en débattre, monsieur le député. Je suis persuadé qu'à la fin du débat vous conviendrez comme moi que la loi que propose le Gouvernement permettra de garantir la retraite des Français à long terme.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2467

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 septembre 2010